webdelib

Publié le 27/12/2024

#### Département du Nord

Arrondissement de LILLE

# **DELIBERATION**

CC\_2024\_300

#### **OBJET:**

**COMMISSION 4 -FINANCES - RESSOURCES** <u>HUMAINES -</u> **MUTUALISATION - VOIRIE** - BATIMENTS -**ECLAIRAGE PUBLIC** 

#### **RESSOURCES HUMAINES**

Modification du tableau des effectifs

#### <u>Présents au vote de la</u> <u>délibération</u>:

Titulaires et suppléants présents: 37 Procurations: 10

#### Nombre de votants: 47

## Communauté de communes P ID: 059-200041960-20241219-CC\_2024\_300-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 10 décembre 2024, conformément à la loi.

#### Présents:

Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Nadège BOURGHELLE-KOS, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Christian DEVAUX, DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

### Ont donné pouvoir:

Marie CIETERS, procuration à Luc FOUTRY Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS Sylvain CLEMENT, procuration à Michel DUPONT Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART Patrick LEMAIRE, procuration à Christian DEVAUX Anne-Sabine PLAYS, procuration à Bernard CHOCRAUX Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET Frédéric SZYMCZAK, procuration à Carine GAU Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

#### Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024 **webdelib** 

Publié le 27/12/2024

ID: 059-200041960-20241219-CC\_2024\_300-DE

Délibération CC 2024 300

## **COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE -BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC**

#### **RESSOURCES HUMAINES**

## Modification du tableau des effectifs

#### Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération CC\_2024\_167 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 3 octobre 2024,

Vu l'avis de la Commission 4 - Finances, ressources humaines, mutualisation, voiries, bâtiments et éclairage public lors de sa séance du 28 novembre 2024.

Une modification du tableau des effectifs est nécessaire pour la prise en compte des évolutions des effectifs au sein de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (arrivées/ départs/ réussite de concours/ admis à la promotion interne/ titularisations/ suppressions de postes) et la création de deux postes non permanents (contrat de projet) de conseillers France Rénov'.

Ouï l'exposé de son Président, APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

#### DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS):

De modifier le tableau des effectifs conformément à l'annexe ci-jointe.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

> Pour extrait conforme, Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luic Date de signature : 19/12/2024 Qualité : PRESIDENT

# **EMPLOIS PERMANENTS:**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024 Reçu en préfecture le 19/12/2024 526

ID: 059-200041960-20241219-CC\_2024\_300-DE

Politylis	réations / ppressions
Emplois fonctionnels	1-1
Directeur Général des Services 1 0	0
Directeur Général Adjoint 3 3	0
Filière Administrative	
Administrateur Hors Classe Territorial 1 0	0
Administrateur Territorial 1 0 Attaché hors classe 2 2	0
Attaché hors classe 2 2 Directeur Territorial 1 0	(-1)
Attaché principal 5 4	0
Attaché temps complet 23 21	0
Attaché temps non complet 25 h 1 0	(-1)
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe 2 1	0
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe 8 7	
Rédacteur 15 12	(-1)
Adjoint administratif principal de 1ère classe 11 8	(-1)
Adjoint administratif principal de 1ère classe TNC 30H 1 1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe 11 10	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe TNC 30H 1 0	(-1)
Adjoint administratif 11 9	0
Adjoint administratif TNC 21H 1 1	0
Filière Technique	
Ingénieur chef 1 0	0
Ingénieur hors classe 2 0	(-1)
Ingénieur principal 4 4	0
Ingénieur 7 3	(-2)
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe 6 4	(-1)
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe 4 2	0
Technicien 4 2	-1
Agent de maîtrise 5 4	0
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe 3 1	(-1)
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe 9 5	(-2)
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 10h 1 1	0
Adjoint technique à temps complet 20 15	0
Adjoint technique à temps non complet 17h30 1 0	(-1)
Filière Médico sociale	
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe 1 0	(-1)
Moniteur éducateur et intervenant familial TNC 17H30 1 0	(-1)
Assistant socio-éducatif 2 2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe 2 0	(-1)
Agent social à temps non complet 28h 1 1	0
Agent social à temps non complet 17h30 1 0	(-1)

		Enveré s	préfecture le 40/40	2024
Filière Animation		Envoyé en préfecture le 19/12/2024  Reçu en préfecture le 19/12/2024		
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	Publié le	0	2452LO
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2		0041960-20241219	-CC_2024_300-DE
Animateur	6		3	(-2)
Animateur TNC 28H	1		1	0
Animateur TNC 17H30	1		0	(-1)
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1		0	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	10		7	(-2)
Adjoint d'animation principal de 2ème classe TNC 17H30	1		0	(-1)
Adjoint d'animation à temps complet	7		4	(-2)
Adjoint d'animation à temps non complet 28h	1		1	0
Adjoint d'animation à temps non complet 17h30	6		4	(-1)
Filière Culturelle				
Bibliothécaire principal TNC 28H	1		1	0
Bibliothécaire	1		0	0
Bibliothécaire TNC 28H	2		1	(-1)
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1		0	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe à temps complet	1		1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe à temps non complet 28h	2		2	0
Filière Sportive				
Conseillers territoriaux des APS	2		0	(-1)
Educateur APS principal de 1ère classe	2		2	0
Educateur APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		0	0
Educateur APS	4		3	0

# **EMPLOIS NON PERMANENTS:**

	Postes ouverts avant modification	Pourvus	Création ou suppression
Filière Administrative			
Attaché	8	6	(+2)
Rédacteur	7	5	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	0	(-1)
Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	1	
Adjoint administratif	4	1	
Filière Technique			
Ingénieur en chef	1	1	
Ingénieur	8	4	
Technicien principal de 2ème classe	1	0	
Technicien	1	1	
Adjoint technique principal de 2ème classe	4	0	(-2)
Adjoint technique	12	8	
Filière Animation			
Animateur	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	21	17	
Adjoint d'animation	200	168	

Filière Culturelle		Envoyé en préfecture le 1	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	Reçu en préfecture le 19/	5 <sup>2</sup> LO
Filière Médico-sociale		ID: 059-200041960-20241219-CC 2024 300-DE	
Moniteur-éducateur et intervenant familial	2 dont 1 TNC 17H30	0	(-2)
Filière Sportive			
Educateur des activités physiques et sportives	2	1	
Contrat de droit privé			
Contrat engagement éducatif	800	0	
Contrats apprentissage	4	1	

Il est précisé, la création de deux postes non permanents de conseillers France Rénov' (h/f). Les emplois sont créés pour mener à bien un projet conventionné avec l'ANAH en lien avec l'Etat, à savoir l'accompagnement des habitants liés à la rénovation énergétique, l'adaptation du logement (au vieillissement ou au handicap notamment) ainsi que les sujets liés à la décence des logements.

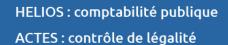
Les principales missions confiées seront les suivantes :

- Accompagnement des habitants dans leurs projets globaux de rénovation ou d'adaptation de logement
- Accueil, renseignement et conseil du public sur la maîtrise de l'énergie, la rénovation énergétique performante, l'écoconstruction et les énergies renouvelables
- Information, conseil et orientation des porteurs de projets dans le cadre de travaux liés à l'accessibilité ou l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, et sur les ressources mobilisables pour les accompagner et financer leur projet
- Animation du Guichet Unique de l'Habitat (GUH) afin d'accroître la sensibilisation des publics, en lien avec les communes du territoire, les services de l'Etat, du Département et de la Région
- Développement de la démarche d'« aller vers » les publics défavorisés, en collaboration avec la CAF, les CCAS et les services de l'Etat compétents dans le domaine (notamment via les maisons France Services)
- Mobilisation des entreprises du territoire (action de sensibilisation, présentation de la démarche RGE...);

Le contrat de chaque agent prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit avec la fin du conventionnement avec l'ANAH,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

Au vu des missions identifiées, chaque poste sera occupé par un agent contractuel Attaché recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 6 ans sur la base des articles L332-24, L332-25 et L332-26 du Code Général de la fonction publique (ex Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-11). Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. L'agent contractuel devra justifier d'un niveau d'études équivalent à un bac +3 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans des fonctions similaires. Ce poste pourra percevoir du régime indemnitaire (RIFSEEP) conformément au protocole salarial de Pévèle Carembault.





# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC | Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2024_300
Objet:	Modification du tableau des effectifs
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	4.4 - Autres categories de personnels
Identifiant unique:	059-200041960-20241219-CC_2024_300-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

## Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	990 o
Nom métier : 059-200041960-20241219-CC_2024_300-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	144 Ko
Nom original : CC_2024_300.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200041960-20241219-CC_2024_300-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	708.8 Ko
Nom original : tab effectif dec24.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200041960-20241219-CC_2024_300-DE-1-1_2.pdf		

# Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	19 décembre 2024 à 16h44min59s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	19 décembre 2024 à 17h08min41s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	19 décembre 2024 à 17h34min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2024 à 17h34min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2024 à 17h34min34s	Reçu par le MI le 2024-12-19